

100 % SANTÉ

LE RESTE À CHARGE ZÉRO

CE QU'IL FAUT SAVOIR



OPTIQUE • DENTAIRE • AUDIO • FAUTEUILS ROULANTS



COMPRENDRE LE DISPOSITIF



Le reste à charge zéro, qu'est-ce que c'est ?

Le dispositif 100 % Santé (ou « reste à charge zéro ») permet à tous les adhérents ayant une couverture santé certifiée « contrat responsable » de bénéficier, sans dépense à leur charge, d'équipements de qualité en optique, dentaire et audiologie.



Attention, son nom est parfois trompeur : il ne signifie pas que tous les soins sont remboursés à 100 %. Seuls certains équipements, définis par la loi, entrent dans ce panier "0 €".

LE REMBOURSEMENT
INTÉGRAL DU PANIER
100 % SANTÉ SUPPOSE
D'AVOIR UNE MUTUELLE
RESPONSABLE - C'EST LE
CAS DE VOTRE CONTRAT
AVEC LA MUTUELLE
COMPLÉMENTAIRE DES
AGENTS PUBLICS.



Comment ça marche ?



Dans le cadre du dispositif 100 % Santé, les professionnels de santé (opticiens, dentistes, audioprothésistes) ont des obligations précises envers vous :

- **Vous informer** de l'existence de l'offre 100 % Santé et de votre droit à un équipement sans reste à charge, si vous y êtes éligible.
- **Vous présenter un devis normalisé**, indiquant clairement les équipements du panier 100 % Santé et, si vous le souhaitez, d'autres offres.
- **Vous proposer au moins une offre 100 % Santé** (optique, dentaire, audiologie).
- **Respecter les tarifs plafonnés** fixés pour les équipements de ce panier.
- **Respecter votre libre choix** : le professionnel ne peut pas vous imposer une offre plus coûteuse si une solution 100 % Santé existe.



Vous restez libre de choisir un équipement en dehors du panier 100 % Santé.

Dans ce cas, il sera remboursé selon les garanties de votre contrat, avec un reste à charge possible.

OPTIQUE



- Monture conforme aux normes européennes, prix plafonné à 30 €
- Choix parmi plusieurs modèles pour adultes et enfants
- Verres corrigeant tous les troubles visuels, avec amincissement, anti-rayures et anti-reflets inclus
- Renouvellement possible tous les 2 ans (1 an pour les enfants ou en cas d'évolution de la vue)

.....

Bon à savoir : Vous pouvez aussi choisir une monture à prix libre hors du panier 100 % Santé ; le remboursement dépendra alors de votre contrat, plafonné à 100 €.

AUDITION



Depuis 2021, le panier 100 % Santé couvre tous les types d'appareils (contours d'oreille, intra-auriculaires...), à condition qu'ils respectent un cahier des charges technique précis. Ils incluent :

- 30 jours d'essai min. avant achat
- 4 ans de garantie
- Un suivi annuel au minimum



DENTAIRE



Depuis 2020 (couronnes, bridges) et 2021 (dentiers), une sélection de prothèses dentaires est intégralement prise en charge :

- Couronnes céramiques sur les dents visibles, couronnes métalliques sur les autres
- Bridges céramiques ou métalliques selon leur emplacement
- Prothèses amovibles (dentiers)

.....

À noter : La parodontologie, l'implantologie et certaines couronnes céramiques en fond de bouche ne font pas partie du panier 100 % Santé.

FAUTEUILS ROULANTS



Depuis le 1^{er} décembre 2025, la prise en charge des fauteuils roulants a été profondément réformée :

- Tous les fauteuils roulants sont désormais remboursés à 100 % par l'Assurance Maladie
- Reste à charge de 0 € dans la grande majorité des cas, avec tiers payant (pas d'avance de frais)
- Prise en charge sur prescription médicale, certains équipements devant être justifiés
- Une période transitoire s'applique jusqu'au 30 novembre 2026

C'est une avancée comparable, dans son esprit, au dispositif historique du 100 % Santé pour l'optique, le dentaire et l'audio.



PROTHÈSES CAPILLAIRES



Sur prescription médicale (notamment en cas de cancer ou d'alopécie), les prothèses capillaires achetées auprès d'un professionnel agréé peuvent elles aussi bénéficier du 100 % Santé :

- **Classe I** : prix plafonné, remboursement intégral, 0 € à charge
- **Classe II** : gamme supérieure à prix libre, remboursement partiel (Assurance Maladie + mutuelle), reste à charge possible

AGENTS PUBLICS COMME VOUS

Nos conseillers de proximité sont à même de comprendre vos besoins et sont au service de votre santé.

Pour vous faciliter la vie et répondre à vos questions, ils sont présents sur plus de 30 points de contact à Paris et dans sa proche banlieue.

Trouver mon correspondant



Plus d'informations

01 49 76 12 48

www.mutcomplementaire.fr

Vous préférez venir nous voir ?

12 rue du 4-Septembre 75002 Paris

Du lundi au vendredi de 8h15 à 16h

Suivez-nous !



Informations non contractuelles.

